

## Attention fourrière



Il faudra vraiment avoir fait preuve de négligence pour se faire enlever sa voiture.

**F**in septembre 2002, une fourrière est entrée en action à Niort. Pas de panique, le Conseil municipal a décidé que ce nouveau service n'entrerait en action que dans les cas extrêmes de mauvais comportement automobile : stationnement gênant ou dangereux, sur une place réservée aux handicapés ou à un arrêt de bus. Alors, pour éviter ce désagrément et les dépenses qui en découlent (fixées selon arrêté préfectoral à 35 euros de contravention, majorés de 91,25 euros d'enlèvement et de mise en fourrière, plus 4,57 euros par journée de stockage), il suffit de faire preuve du civisme le plus élémentaire. ■

## CONFÉRENCE

# Enfants violentés, comment se reconstruire ?

L'association Conseil et défense des mineurs, fondée il y a dix ans par des avocats des Deux-Sèvres, organise à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre une conférence sur l'enfance maltraitée, et plus précisément sur la notion de "résilience", la capacité des enfants à rebondir et aller de l'avant après avoir subi un traumatisme. Plusieurs spécialistes du monde de la médecine, de la justice et de la police sont annoncés : Mme Vaillant, psychologue clinicienne, le docteur Meyer, médecin et M. Lecomte, journaliste scientifique ; M. Junqua, premier président de la cour d'appel de Poitiers et M. Michaud, vice-président du tribunal de grande instance de Bressuire ; M. Demeurant, lieutenant de police à Niort,

chargé des affaires d'agressions sur mineurs ; Maître Guillaume-Enouchi, avocate. Grâce à l'association Conseil et défense des mineurs, plusieurs centaines de mineurs du département sont conseillés et accompagnés gratuitement chaque année par leur avocat devant les juges de Niort et de Bressuire pour toutes sortes d'affaires les concernant, mais aussi lorsqu'ils souhaitent que leur parole soit entendue. ■

**Conférence "Enfants violentés. Et après ? La résilience : un chemin de reconstruction ?" le 20 novembre 2002 de 9 h à 17 h, salle de conférence de Groupama, 2 avenue de Limoges à Niort. Entrée libre. Rens. : Marie-Christine Bon au 06 71 71 49 81 ou Maître Salzard, avocat, au 05 49 06 19 78.**

## QUARTIERS

# Les conseils en séance plénière

**P**our la première fois de leur existence, les membres des neuf Conseils de quartier de Niort se sont rassemblés à Noron en séance plénière. C'était le 12 octobre. Un succès, la majorité des membres recensés ayant répondu à l'invitation du Maire et de son adjoint Rodolphe Challet. Ce qui a permis des échanges constructifs sur le fonctionnement et l'avenir de ces nouvelles instances de démocratie participative.

Voici les dates des prochaines réunions des Conseils<sup>(1)</sup> : Saint-Liguaire le 6 novembre à l'école Agrippa-d'Aubigné ; Sainte-Pezenne le 12 novembre au Lycée horticole ; Saint-Florent le 19 novembre à la MCPT ; Centre-ville le 4 décembre à la maison communale de solidarité (place du Port) ; Goise/Champclairot/Champommier le 5 décembre (lieu à déterminer). ■

(1) Toutes les réunions sont fixées à 20 h 30. Les Conseils qui ne sont pas cités se sont réunis en octobre.



Darré

## Notez-le

# Les Restos changent d'adresse

Les Restos du Cœur entameront leur nouvelle saison sous un nouveau toit. Ils quittent la rue Coussot où ils étaient trop à l'étroit pour le 119, avenue de La Rochelle. Ils prendront possession de locaux que le Conseil municipal a souhaité mettre à leur disposition, et à celle de leurs bénéficiaires. Avant leur installation, les services municipaux auront effectué des travaux d'aménagement et de mise aux normes, pour un montant global de 88 000 euros.